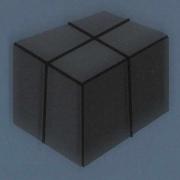


Accords bilatéraux: Pourquoi?

- 1. De nouvelles opportunités pour l'industrie, l'agriculture, les arts et métiers
- 2. Des chances accrues de carrières pour la jeunesse
- 3. Une politique du transport alpin respectueuse de l'environnement



Comment? Un paquet global incluant les 7 accords





Circulation des personnes

Calendrier d'entrée en vigueur





Entrée en vigueur des accords bilatéraux

- Amélioration réciproque des conditions de travail et de séjour
- Contingents

Suppression de la préférence nationale

Décision sur le maintien de l'accord

(CH: soumise au référendum facultatif)

Libre circulation des personnes

Clause de sauvegarde générale pour les deux parties

Introduction à l'essai de la libre circulation des personnes

- Clause de sauvegarde unilatérale en cas d'augmentation de l'immigration
- Suppression des contingents



Circulation des personnes

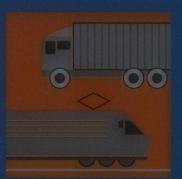
Nouvelles opportunités



- + Traitement national
- Liberté de séjour et d'établissement
- + Liberté de travail dans l'UE
- + Facilités de recrutement de personnel qualifié de l'UE et de CH
- Reconnaissance des diplômes et des certificats de capacité suisses
- Coordination des assurances sociales

 Assurances sociales:
 coûts d'environ
 370 - 600 millions de francs par année

Mesures d'accompagnement contre le dumping social (par ex. les salaires minimums)



Transports terrestres

Politique coordonnée des transports



- Transport routier de marchandises à travers les Alpes: croissance freinée, recul dès 2005
- Réduction des charges sur l'environnement
- + Redevance poids lourds: rentrées accrues d'environ 1,5 milliard de francs par année (co-financement NLFA)
- 1 Interdiction du trafic de nuit et du dimanche
- Les camionneurs suisses s'ouvrent de nouveaux débouchés économiques dans l'espace européen
- Accès mutuel des réseaux ferroviaires

Phase de transition jusqu'en 2005:

- Contingents pour les 40 t
- Contingents de transports à vide ou à faible charge

Mesures d'accompagnement en vue du transfert des marchandises de la route vers le rail

- Contributions fédérales provisoirement accrues pour le rail (transport combiné)
- Terminaux de transbordement
- Contrôles plus sévères



Transport aérien

Egalité de droits



- **+** Concurrence accrue ⇒ prix plus bas
- Les compagnies aériennes suisses lutteront quasiment sur pied d'égalité avec les compagnies européennes
- Abrogation de toute discrimination
- Liberté d'investissement
- Attrait pour les options de partenariats
- + 5^e et 7^e libertés (p.ex. Genève Paris Londres) (2 ans après entrée en vigueur)
- + 8^e liberté (p.ex. Paris Nice) (sera négociée dans cinq ans)

Aucun désavantage Aucune mesure d'accompagnement





Recherche

Participation accrue



- + Egalité de traitement pour l'accès aux programmes de recherche européens
- Présentation facilitée des projets
- + Les Suisses peuvent diriger des projets de recherches de l'UE
- + Les entreprises suisses et les hautes écoles bénéficient de la recherche UE, également sur le plan financier

Programmes de recherche: dépenses accrues d'environ 50 millions de francs par an

Aucune mesure d'accompagnement



Obstacles techniques au commerce

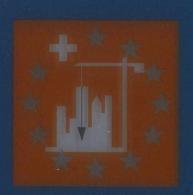
Meilleures conditions d'exportation



Aucun désavantage

- Reconnaissance mutuelle des:
 - Rapports de contrôle
 - Certificats
 - Sigles de conformité (p.ex. «CE»)
- + Les contrôles à double tombent (p.ex. pour les machines et les produits pharmaceutiques)
- + L'industrie d'exportation bénéficie de meilleures conditions-cadres
- + Les contrôles et certifications de produits d'exportation seront effectués en CH

Aucune mesure d'accompagnement



Marchés publics

Nouvelles opportunités



- + Egalité de traitement pour l'accès au marché UE (Volume: > SFr 1000 milliards par an)

 Nouveaux domaines: rail, télécommunications, énergie, transports publics, approvisionnement en eau
- Concurrence accrue ⇒ prix réduits pour les collectivités publiques
- Possibilité de recours en cas de discrimination concernant les soumissions locales

 Concurrence accrue pour les entreprises
 CH en Suisse

Aucune mesure d'accompagnement



Echanges de produits agricoles

Prix plus avantageux



- + Prix plus attrayants pour les consommateurs
- + Chances d'exportations accrues pour les agriculteurs suisses (fromages, fruits, légumes)
- Coûts de production réduits pour les agriculteurs CH
- + Liberté de commerce pour les fromages (après 5 ans)
- Equivalence des prescriptions d'hygiène pour le lait CH et reconnaissance des tests de qualité (produits bio)

 Diminution des droits de douane d'environ SFr 110 millions

Mesures d'accompagnement: mesures d'entraide (contributions des producteurs et distributeurs pour financer la commercialisation).



Suisse – Union européenne

Accords bilatéraux: coûts et avantages















